

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONVENTION DE PARTENARIAT

7 février 2022

La Commission de régulation de l'énergie et la Polynésie française renouvellent leur partenariat

Le Président de la Polynésie française Edouard FRITCH et le Président de la CRE Jean-François CARENCO se réjouissent de la signature d'une nouvelle convention-cadre le 2 février à Paris.

Depuis 2018, la CRE accompagne et partage son expertise avec la Polynésie française sur les enjeux relatifs à la transition énergétique de leur territoire. Dans ce cadre, elle a accueilli ses partenaires polynésiens pour échanger sur l'ensemble des problématiques associées : soutien aux énergies renouvelables, élaboration des tarifs, zones non interconnectées etc.

Le nouvel accord pour « la réussite de la transition énergétique en Polynésie française » signé le 2 février 2022, prévoit que la CRE apporte son concours pour le développement du système électrique et son expertise sur les modalités de tarification de l'électricité. L'accord portera aussi sur une assistance technique pour l'allocation du fonds d'un montant total de 60 M€ sur 4 ans pour la transition énergétique décidé par le Gouvernement pour la Polynésie française.

D'ores et déjà, cette collaboration renouvelée et renforcée a permis à la CRE, à la fin de l'année 2021, d'accompagner la Polynésie française pour le lancement de son premier appel d'offres pour des installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque, pour une capacité totale de 30 MW.

« Je me réjouis que la CRE apporte à nouveau son expertise à la Polynésie française, dans le cadre du partenariat qui nous lie depuis 2018. Au-delà de l'assistance technique apportée, ce partenariat, et plus largement l'ensemble des missions de coopération auxquelles la CRE contribue, sont l'occasion d'échanges et de partages d'expérience particulièrement enrichissants tant sur le plan professionnel qu'humain pour tous les agents qui y participent », souligne le Président de la CRE Jean-François CARENCO.

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs final



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](#)

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités